



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de : GOUZEAUCOURT (59231)**

DU 15 DECEMBRE 2014

Convocation : 9 décembre 2014

affichage : 16 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gouzeaucourt, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11 (+ 3 pouvoirs)

Nombre de Conseillers Votants : 11 (+ 3 pouvoirs)

Nombre de Conseillers Absents : 1 + 3 pouvoirs

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. RICHARD Jacques -- M. OLIVIER René - M. SAVARY Arsène –
Mme QUATRELIVRE Martine – Mme CHOQUET Marie-Françoise –
M. MONVOISIN Bruno - M. DECAMPS Hervé - Mme DOS SANTOS Aline -
M. DEFAWE Lucien - M. PAMELLE Philippe - Mme DELOBEL Brigitte

Absents : Mme BERTRAND Annie qui donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
M. MUNCHOW Eric qui donne pouvoir à Mme QUATRELIVRE Martine
Mme LEFEBVRE Delphine qui donne pouvoir à M. OLIVIER René

Mme BILBAUT Karine

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire Madame DOS SANTOS Aline

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé dans son intégralité.

I - SUBVENTION ECOLE DU SACRE CŒUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité au paiement de la subvention à l'école du Sacré-Cœur.

L'état présenté fait ressortir un solde à payer à l'école du Sacré-Cœur de 66.47 € pour l'année 2014.

Pour l'année 2015 des acomptes seront versés comme suit :

2115.17 € pour le 1^{er} trimestre

2115.17 € pour le 2^{ème} trimestre

2115.17 € pour le 3^{ème} trimestre

2115.17 € pour le 4^{ème} trimestre,

En fin d'année 2015, si le calcul de la subvention présente un montant inférieur à la totalité des sommes versées en 2015, la différence sera un acompte pour l'année 2016.

II – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité aux virements de crédits nécessaires pour le paiements des factures sur l'exercice 2014.

MANDATEMENT EN 2015

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité au mandatement en 2015 des dépenses dans la limite des 25 % des prévisions budgétaires 2014.

III – ANNULATIONS LOCATIONS SALLES DES FETES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité au remboursement des acomptes de location de salle des fêtes à :

Monsieur JOURNE Guy : montant de 120 € (pour la location du 04 avril 2015)
(déclaration de recette du 09 septembre 2014)

Monsieur LEGRAND Gérard : montant de 60 € (pour la location du 02 mai 2015)
(déclaration de recette du 06 octobre 2014)

IV - RENOUELEMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Gouzeaucourt :

(la délibération du 8 octobre 2014 est annulée)

Membres titulaires :

Monsieur LUCAS Thierry né le 25 mars 1958 à Cambrai 59
Demeurant 257 rue de Cambrai à Gouzeaucourt 59231

Monsieur THONON Hubert né le 16 décembre 1958 à Cambrai 59
Demeurant 307 rue de l'Ouest à Gouzeaucourt 59231

Monsieur PAMELLE Philippe né le 16 mars 1976 à Cambrai 59
Demeurant 348 rue Louis Pasteur à Gouzeaucourt 59231

Membres titulaires :

Monsieur BRUMAIN Gérard né le 19 octobre 1952 à Cambrai 59
Demeurant 239 rue de Villers-Plouich à Gouzeaucourt 59231

Monsieur LUCAS Régis né le 13 janvier 1957 à Gonnellieu 59
Demeurant 590 rue de Villers-Plouich à Gouzeaucourt 59231

V – QUESTIONS DIVERSES

VENTE DE LA PROPRIETE 262 RUE DE CAMBRAI PAR LE CCAS DE GOUZEAUCOURT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la décision du 27 novembre 2014 du CCAS de Gouzeaucourt, de vendre cette propriété située 262 rue de Cambrai à Gouzeaucourt au prix de 65 000 € à Monsieur DERVEAUX.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette opération.

ACHAT DE LA PROPRIETE 454 RUE D HEUDICOURT PAR LE CCAS DE GOUZEAUCOURT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la décision du 9 décembre 2014 du CCAS de Gouzeaucourt, d'acquérir la propriété de la commune de Gouzeaucourt située 454 rue d'Heudicourt à Gouzeaucourt au prix de 90 000 € et de contracter un emprunt de 30 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces opérations.

LOCATION LOGEMENT 454 RUE D'HEUDICOURT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de louer à compter du 20 décembre 2014, la maison 454 rue d'Heudicourt à Gouzeaucourt, à Monsieur et Madame ARBUTINA Patrick et Nadine.

La période du 20 décembre 2014 au 31 décembre 2014 ne fera pas l'objet d'un loyer.

Le loyer effectif à payer commencera le 1^{er} janvier 2015.

Le loyer est fixé à 600 € par mois indexé à la date anniversaire au 1^{er} janvier de chaque année, en prenant pour base l'indice du 3^{ème} trimestre 2014 (125.24).

Une provision de 10 € par mois pour les ordures ménagères est demandée.

Une caution d'un mois de loyer est demandée.

Une convention d'occupation précaire est établie.

INDEMNITES ACCESSOIRES GARDIENNAGE ET NETTOYAGE SALLE DE SPORTS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, Monsieur Julien PIERRON sera rémunéré en indemnités accessoires 23 heures mensuelles, au SMIC, pour le gardiennage et le nettoyage de la salle de sports.

EMBAUCHE D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable aux démarches pour l'embauche de Monsieur Julien PIERRON, sur le poste précédemment occupé par Monsieur Rénaud MENET.

PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GOUZEAUCOURT

ACCORDS FONCIERS ET UTILISATION DES CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE ET DES VOIES PUBLIQUES

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe PAMELLE quitte la salle pour ne pas participer ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'un parc éolien sur le Territoire de la Commune envisagé par la société Eoliennes de Gouzeaucourt.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la promesse de bail et de constitution de servitudes proposée par la société Eoliennes de Gouzeaucourt.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de la société Eoliennes de Gouzeaucourt d'occuper le Domaine Public sur la voie communale n°112

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, par : **13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions**

Le Conseil Municipal :

- 1) émet un avis favorable de principe sur le projet d'un Parc éolien sur le territoire de la Commune,
- 2) émet un avis favorable à l'engagement d'études de faisabilité visant à confirmer le potentiel éolien,
- 3) autorise le Maire à signer avec la société Eoliennes de Gouzeaucourt la promesse de bail et de constitution de servitudes présentée,
- 4) autorise la société Eoliennes de Gouzeaucourt à emprunter dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du projet éolien les chemins ruraux appartenant à la commune et ouverts au public
- 5) autorise la société Eoliennes de Gouzeaucourt à surplomber le domaine public, à occuper le domaine public et à exploiter les réseaux énoncés dans la demande de la société Eoliennes de Gouzeaucourt pour le raccordement inter-éolien du parc éolien de Gouzeaucourt,
- 6) fixe la redevance forfaitaire d'occupation du domaine public à 2€ TTC du mètre linéaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 22 h 30.

Le Maire,
M. RICHARD Jacques

Le Secrétaire,
Mme DOS SANTOS Aline

M OLIVIER René

M. SAVARY Arsène

M. DECAMPS Hervé

M. MONVOISIN Bruno

Mme CHOQUET Marie-Françoise

Mme QUATRELIVRE Martine

M. DEFAWE Lucien

M. PAMELLE Philippe

Mme DELOBEL Brigitte

M. MUNCHOW Eric qui donne pouvoir à Mme QUATRELIVRE Martine

Mme BERTRAND Annie qui donne pouvoir à M. RICHARD Jacques

Mme LEFEBVRE Delphine qui donne pouvoir à M. OLIVIER René